

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Baygon Diffuseur électrique Plaquettes longue durée – sans parfum**

Version 1.1

Date d'impression 08.08.2025

Date de révision 09.01.2025

Spécification Numéro: 350000042840

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit** : Baygon Diffuseur électrique Plaquettes longue durée – sans parfum**UFI** : 20NT-F3N2-T007-USCR**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange** : Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)**Utilisations déconseillées** : Aucun(e) à notre connaissance.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** : SC Johnson S.A.S.
C.S. 80016
92665 - Asnières sur Seine Cedex
France**Téléphone** : +33 141117300**Adresse e-mail** : infoBE@scj.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence** : Centre Antipoisons Belgique/ Antigifcentrum België: 070 245 245
Centre Antipoisons Luxembourg: 8002-5500**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Classification dangereuse	Catégorie de danger	Identification des dangers
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique	Catégorie 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	Catégorie 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage en conformité avec le Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)

Symboles de danger**Mention d'avertissement**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)



Baygon Diffuseur électrique Plaquettes longue durée – sans parfum

Version 1.1

Date d'impression 08.08.2025

Date de révision 09.01.2025

Spécification Numéro: 350000042840

Attention

Substances Actives (BPR / Règlement Biocide)

pralléthrine 1.33% (1.33g/100g)

Mentions de danger

(H410) Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

(P101) En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(P102) Tenir hors de portée des enfants.

(P391) Recueillir le produit répandu.

(P501) Éliminer le contenu/récipient selon les consignes de tri de votre commune.

(P273) Éviter le rejet dans l'environnement.

Étiquetage supplémentaire:

Conserver l'emballage pour les précautions d'emploi pendant toute la durée d'utilisation du produit.

Ne pas couvrir le dispositif de tissu ou d'autres matériaux pendant son fonctionnement.

Ne pas toucher le diffuseur avec des mains humides ou des objets métalliques.

Retirer ou couvrir les terrariums, les aquariums et les cages avant la mise en service du produit.

Couper l'alimentation des pompes d'aquarium pendant l'utilisation.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

2.3 Autres dangers

:

Perturbateur endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.

Substances PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui répond aux critères de classification persistante, bioaccumulable et toxique ou très persistante et très bioaccumulable conformément à l'annexe XIII.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Baygon Diffuseur électrique Plaquettes longue durée – sans parfum**

Version 1.1

Date d'impression 08.08.2025

Date de révision 09.01.2025

Spécification Numéro: 350000042840

Nom Chimique	No.-CAS/No.-CE	Reg. No.	Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Pourcentage de poids	Limites de concentration spécifique, facteurs M et estimation de la toxicité aiguë (ETA)
pralléthrine	23031-36-9 / 245-387-9	Not required	Toxicité aiguë Catégorie 4 H302 Toxicité aiguë Catégorie 3 H331 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1 H400 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1 H410 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1 H400	>= 5.00 - < 10.00	Facteur M Aigu = 100 Facteur M Chronique = 100 ETA : Oral(e) = 417 mg/kg Espèce: Rat Cutané = > 5,000 mg/kg Espèce: Inhalation = 0.658 mg/l Espèce: Rat

Informations supplémentaires

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

- Inhalation : Pas de condition spéciale.
- Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- Ingestion : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Baygon Diffuseur électrique Plaquettes longue durée – sans parfum

Version 1.1
Date de révision 09.01.2025

Date d'impression 08.08.2025
Spécification Numéro: 350000042840

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Yeux : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Effet sur la peau : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Inhalation : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Ingestion : Peut provoquer des douleurs abdominales.
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Sauf indication contraire, voir la description des mesures de premiers secours.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- Approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Inapproprié : Non identifié

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : En dehors des conditions normales d'utilisation éviter les rejets dans l'environnement.
Éviter qu'une grande quantité de produit n'arrive dans les égouts.

Baygon Diffuseur électrique Plaquettes longue durée – sans parfum

Version 1.1
Date de révision 09.01.2025

Date d'impression 08.08.2025
Spécification Numéro: 350000042840

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Pour les considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités : Ne pas congeler.
Conserver hors de la portée des enfants.
Température de stockage recommandée
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Gants en Nitrile - Épaisseur 0,12mm; Temps de passage > 2 heures.

Protection des yeux/du visage : Pas d'exigence particulière

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)



Baygon Diffuseur électrique Plaquettes longue durée – sans parfum

Version 1.1

Date de révision 09.01.2025

Date d'impression 08.08.2025

Spécification Numéro: 350000042840

Protection de la peau et du corps	:	Pas d'exigence particulière
Autres informations	:	Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Contrôles de l'exposition de l'environnement	:	Voir section 6.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	solide
Couleur	:	bleu
Odeur	:	inodore
pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 75 C
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	:	Donnée non disponible
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)	:	Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible

Baygon Diffuseur électrique Plaquettes longue durée – sans parfum

Version 1.1
Date de révision 09.01.2025

Date d'impression 08.08.2025
Spécification Numéro: 350000042840

Température de décomposition : Donnée non disponible
Viscosité cinématique : Donnée non disponible
Caractéristiques des particules : Non mesuré car le produit ne génère pas de poussière ou de particules.

9.2 Autres informations

Autres informations : Non identifié

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.
10.4 Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
10.5 Matières incompatibles : Aucun(e) à notre connaissance.
10.6 Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	DL50 Calculé(e)		> 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Nom	Méthode	Espèce	Dose	Durée d'exposition
Produit	CL50 (brouillard et poussière) Calculé(e)		> 5 mg/l	

Baygon Diffuseur électrique Plaquettes longue durée – sans parfum

Version 1.1
Date de révision 09.01.2025

Date d'impression 08.08.2025
Spécification Numéro: 350000042840

Toxicité aiguë par voie cutanée

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	DL50 Calculé(e)		> 2,000 mg/kg

- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagenicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.

Baygon Diffuseur électrique Plaquettes longue durée – sans parfum

Version 1.1
Date de révision 09.01.2025

Date d'impression 08.08.2025
Spécification Numéro: 350000042840

Autres informations : Non identifié

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Produit : Le produit lui-même n'a pas été testé.

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
pralléthrine	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	0.012 mg/l	96 h
	NOEC Essai en dynamique	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	0.003 mg/l	90 d

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
pralléthrine	CE50	Daphnia magna (Grande daphnie)	0.0062 mg/l	48 h
	NOEC	Daphnia magna	0.00065 mg/l	21 d

Toxicité des plantes aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
pralléthrine	NOEC	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)	1.3 mg/l	72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Composant	Biodégradation	Durée d'exposition	Résumé
pralléthrine			Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composant	Facteur de bioconcentration (FBC)	Coefficient de partage n-octanol/eau (log)
pralléthrine	Donnée non disponible	4.49

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Baygon Diffuseur électrique Plaquettes longue durée – sans parfum**

Version 1.1

Date d'impression 08.08.2025

Date de révision 09.01.2025

Spécification Numéro: 350000042840

12.4 Mobilité dans le sol

Composant	Point final	Valeur
pralléthrine	Donnée non disponible	

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	Résultats
pralléthrine	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes : Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
L'élimination devrait s'effectuer en conformité avec les réglementations locales, provinciales ou nationales.
Veuillez recycler l'emballage vide.
- Emballages : Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport par route	Transport maritime	Transport aérien
14.1 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	3077	3077	3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Prallethrin)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Prallethrin)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Prallethrin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement		Polluant marin	
14.6 Précautions	Une dérogation pour	Une dérogation pour	Une dérogation pour

Baygon Diffuseur électrique Plaquettes longue durée – sans parfum

Version 1.1
Date de révision 09.01.2025

Date d'impression 08.08.2025
Spécification Numéro: 350000042840

particulières à prendre par l'utilisateur	quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport. Le produit relève de la disposition spéciale 375 de l'ADR et est donc exempté des autres dispositions de l'ADR.	quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport. Le produit relève de la disposition spéciale 375 de l'IMDG et est donc exempté des autres dispositions de l'IMDG.	quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- : Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences ci-dessous :
- Règlement (CE) No. 1907/2006
 - Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses amendements (non applicable pour les cosmétiques)
 - Règlement (UE) n° 528/2012 (RPB) et ses amendements (applicable aux produits biocides)
 - Directive 75/324/CEE et ses amendements (applicable aux aérosols > 50ml)
 - Règlement (CE) n° 1223/2009 et ses amendements (applicable aux produits cosmétiques)
 - Les tensioactifs contenus dans ce mélange sont conformes aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 pour les détergents (applicables aux détergents).
 - Directive 2001/95/CE relative à la Sécurité Générale des Produits
 - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)
 - Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (SEVESO)
 - Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)



Baygon Diffuseur électrique Plaquettes longue durée – sans parfum

Version 1.1

Date de révision 09.01.2025

Date d'impression 08.08.2025

Spécification Numéro: 350000042840

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Non requis pour des produits de grande consommation.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Le cas échéant, la(les) révision(s) sont notées par des barres en gras | | dans la marge de gauche.

Abréviations et acronymes utilisés

CE - Commission Européenne

CEE - Commission Economique Européenne

CLP - Classification, Etiquetage et Emballage des substances et des mélanges

EN - Standards ou Normes Européennes

PBT - Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB - très persistant, très bioaccumulable

UN - Nations Unies

Méthodes d'évaluation

Sauf indication contraire à la section 11, la procédure utilisée pour déterminer la classification pour la santé humaine est la méthode de calcul pertinente selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Sauf indication contraire à la section 12, la procédure utilisée pour déterminer la classification environnementale est la méthode de la somme des composants classés selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Texte complet pour phrase H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils relatifs à la formation

Fournir aux employés désignés une formation adéquate sur la façon de manipuler les produits chimiques.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications

Baygon Diffuseur électrique Plaquettes longue durée – sans parfum

Version 1.1
Date de révision 09.01.2025

Date d'impression 08.08.2025
Spécification Numéro: 350000042840

de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.